



## QUESTION SOUS-JACENTE

**Quelles sont les mesures à mettre en place afin de réduire la vulnérabilité des infrastructures en eau ou les conséquences des pertes de fonctions correspondantes à la suite d'un événement climatique ?**

—

Après avoir identifié et pris connaissance des risques auxquels une municipalité est exposée, celle-ci peut mettre en place des pratiques lui permettant d'être plus alerte face aux événements météorologiques pouvant mettre son réseau à rude épreuve. Des ajustements au réseau peuvent également être apportés afin de le rendre plus résilient lors d'événements de chaleur extrêmes et persistants.



## PISTES DE SOLUTION

**A****Configuration et état des infrastructures pour faire face aux risques**

Afin d'améliorer la résilience des actifs, des solutions en lien avec leur configuration peuvent être mises en place. Celles-ci touchent les éléments de conception pour répondre aux impacts des sécheresses sur les actifs.

**B****Surveillance des aléas et actifs**

En plus d'une conception mieux adaptée aux aléas, il est pertinent d'avoir un système de suivi et de prévision de ces derniers afin d'améliorer la préparation d'une municipalité face à un événement météorologique. Il en est de même pour les actifs. Une surveillance de leur état permet d'intervenir au bon moment.

**C****Programme de prévention et réglementation**

Solutions en lien avec la réglementation mise en place afin de réduire le volume d'eau de pluie renvoyé dans le réseau.


**PISTES D'INFORMATION**

**Ministère de la Sécurité publique | Mesures permettant d'augmenter la résilience de la municipalité à la distribution de l'eau en cas de pénurie ou de contamination de l'eau potable (2018)**
**A**
**B**
**C**

Pour une municipalité, l'approvisionnement en eau potable est primordial. Ainsi, la planification de mesures vous permettant d'augmenter votre résilience est essentielle. Grâce à une telle planification, vous serez en mesure de réagir rapidement en cas de problèmes associés à une quantité d'eau insuffisante ou à une qualité inadéquate de l'eau. Vous devriez donc établir à l'avance, en fonction de votre contexte particulier, la liste des problèmes (pénurie, panne, bris, etc.) susceptibles de survenir.


**MELCC | Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (2022)**
**A**
**B**
**C**

Ce guide propose une démarche aux responsables du prélèvement et de la gestion des eaux potables afin d'élaborer un plan de protection de ses sources d'eau potable (PPS).


**Quinte conservation | Quinte drought plan (2021)**
**A**
**B**
**C**

Plan de lutte contre la sécheresse de la région de Quinte en Ontario qui, après avoir subi plusieurs épisodes, a mis en place un plan de gestion des sécheresses qui aide les municipalités à identifier les actions à mettre en place avant, pendant et après un événement de chaleur extrême qui se prolonge dans le temps.

La section 4.2 *Drought warning plan* présente les outils utilisés afin de faire un suivi des niveaux d'eau de sorte à avoir une information à jour et à mettre en place des actions adéquates selon le niveau d'urgence attribué à chaque situation. Le tableau 3 - *Low Water Level Triggers, Tools and Actions* fournit des indications sur les actions à prendre selon la baisse des précipitations observées dans un horizon de temps déterminé.


**FCM | Étude de cas - Élaboration d'un plan d'adaptation à risques multiples (2021)**
**A**
**B**
**C**

Comme plusieurs autres municipalités du sud du Québec, l'Islet fait face à des épisodes de chaleur et de sécheresse de plus en plus fréquents. Cette étude de cas présente la façon dont cette municipalité aux moyens réduits a mis en place un plan d'adaptation au climat qui lui a permis d'améliorer la résilience de ses infrastructures.

**FCM | Guide pour l'intégration des considérations climatiques dans la gestion des actifs municipaux (2020)**

A

B

C

Guide élaboré par la Fédération canadienne des municipalités adressant les mesures permettant d'améliorer la résilience face aux changements climatiques à même le plan de gestion des actifs en eau d'une municipalité. En effet, des mesures sont présentées, entre autres, pour :

- L'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans la prise de décision ;
- Détermination des stratégies pour combler les lacunes et faire face aux risques liés aux changements climatiques ;
- Surveillance des progrès et l'examen des possibilités d'amélioration continue.